

# SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

**Présents :** COLIN Laurence ; FORESTIER Florence ; DELANDRE Eva ; AUBLET Daniel ; MIKOLAJCZYK Edmond ; PERROT Damien ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry

**Absents excusés :** BRET Sandrine (pouvoir à PERROT Damien) ; COURTHIAL Emmanuel (pouvoir à LOISIER Valéry) ; CAUCHOIS Maud (pouvoir à JEGOU Jean-Luc)

**Absents :** néant

**Secrétaire de séance :** DELANDRE Eva

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Dans la continuité de la séance du 29 mai, la présentation aux conseillers municipaux de la structure et des chiffres du compte administratif 2019 de la commune et du compte administratif 2019 du CCAS se poursuit.

### BUDGET 2020

Le conseil municipal débute les travaux visant à définir les montants à affecter au budget de fonctionnement 2020 de la commune.

### VOTE DES TAXES

Suite à la disparition progressive de la taxe d'habitation, le conseil municipal est appelé à voter uniquement les taux des taxes du foncier bâti, du foncier non bâti et de la CFE (cotisation foncière des entreprises). Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le produit des recettes fiscales pour 2020 :

Taxe foncier bâti	: 9,14%
Taxe foncier non bâti	: 19,11%
CFE	: 16,14%

Concernant la taxe d'habitation, le montant total du revenu de l'année 2019 sera versé par l'État à la commune en 2020.

### CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE LA PHOTOCOPIEUSE

Le conseil municipal décide d'acheter le photocopieur actuellement en location pour une somme de 360 € HT et de prolonger le contrat de maintenance, sans les pièces, au tarif actuel en facturation à la page, comme habituellement, soit :

- page noir et blanc : 0,0073 € HT ;
- page couleur : 0,062 € HT.

Ce tarif comprendra :

- main d'œuvre – déplacements – opérations d'entretien ;
- cartouches d'encre noir et blanc et couleur.

Un nettoyage et une révision de la machine ont été effectués dans les derniers jours précédant son achat.

### FRAIS D'ASSEMBLÉES POUR L'ORGANISATION DU 1<sup>er</sup> TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Suite aux dernières élections municipales, une indemnité d'organisation a été versée par l'État. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser cette indemnité d'un montant de 60,13 € aux secrétaires de la manière suivante : un tiers à E.CHOQUET(20,05 €) et deux tiers à C.LEROY (40,08 €).

### **FÊTE DU 14 JUILLET**

*Dans le cadre du respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de coronavirus, le conseil municipal décide de limiter la célébration du 14 juillet à un simple apéritif en plein air aux abords de la mairie le dimanche 14 juillet à 11 heures.*

### **DÉSIGNATION DE L'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021**

*Le conseil municipal désigne à l'unanimité Eliane CHOQUET, agent recenseur pour le recensement de la population programmé en 2021.*

### **MODIFICATION DE L'HORAIRE D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES ILLUMINATIONS DE L'ÉGLISE**

*Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'heure d'extinction de l'éclairage public durant les saisons d'automne et d'hiver à 22h30 au lieu de 23h.*

*Par ailleurs, le conseil municipal demande au maire de se rapprocher du service technique du SICECO pour qu'il lui fournisse une évaluation de l'économie financière qui pourrait être réalisée en supprimant les illuminations de l'église le dimanche soir.*

### **REMPACEMENT DU CÂBLE ÉLECTRIQUE RELIANT LE HAMEAUX DE ROMANET A L'HÂTE**

*Tout au long des dernières années, la vétusté de certaines installations électriques a occasionné de multiples pannes et coupures de courant aux hameaux de Romanet et de l'Hâte. Dans le prolongement de l'installation d'un nouveau transformateur à Romanet il y a quelques mois, des travaux de remplacement du câble aérien reliant Romanet à l'Hâte sont prévus en 2021. Ces travaux seront pris en charge par le SICECO et bénéficieront d'une aide du conseil départemental à hauteur de 4000€.*

### **URBANISME : PRÉCISIONS AU SUJET DES TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS D'AUTORISATION D'URBANISME**

*Suite à un récent point effectué par la mairie avec les services de la DDT de Beaune, il est précisé aux habitants que l'installation d'un abri démontable de moins de 20 mètres carrés n'est pas systématiquement dispensée d'une déclaration préalable de travaux en mairie.*

*Seuls les abris de jardin de moins de 5 mètres carrés et les constructions temporaires de moins de 15 jours sont dispensés d'une autorisation administrative.*

*Pour toute question par rapport à vos projets, n'hésitez pas à contacter le maire.*

### **VENTE DE CHÊNES DU 10 JUIN 2020**

*La vente des chênes situés sur les parcelles où se sont déroulés les derniers affouages a eu lieu le 10 juin. Elle a été effectuée au prix de 5990,00 €.*

*Compte tenu des habitudes de l'acheteur, la société Ormancey, l'ONF estime que l'abattage de ces chênes ne devrait pas avoir lieu avant 2021. Cela permettra aux affouagistes n'ayant pas pu terminer l'exploitation de leur part en raison de la crise sanitaire de bénéficier d'un délai supplémentaire qui leur sera précisé prochainement.*

### **FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

*Le fauchage des accotements des voies communales est prévu pour débiter le mardi 23 juin. Les automobilistes sont invités à la vigilance tout au long de cette journée et de celles qui suivront.*